



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

information des consommateurs

Question écrite n° 35690

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur les moyens d'encourager l'achat de produits français. Plutôt que l'encouragement à l'achat par un label garantissant l'origine de produits faits en majorité ou principalement en France, ne faudrait-il pas inciter l'achat de produits nationaux par un label garantissant le respect de standards de qualité et d'une garantie longue de cinq ou dix ans contre une durée légale de deux ans actuellement. Cette labellisation de l'innovation et de la qualité seraient de nature à rassurer le consommateur et assimiler conception et fabrication françaises à une assurance de qualité et de durabilité. Elle lui demande ce qu'il pense de cette proposition.

Texte de la réponse

Les labels et référentiels d'excellence sont des outils permettant aux entreprises de se mettre en valeur, de se comparer et de communiquer sur la qualité de leurs produits. Néanmoins, la multiplicité de ces signes de qualité peut nuire à leur reconnaissance et crée une confusion pour les consommateurs. Les petites et moyennes entreprises (PME) quant à elles rencontrent parfois des difficultés à choisir le label qui mettra le mieux en valeur leur offre. Il était donc nécessaire de développer la visibilité des labels existants afin qu'ils soient reconnus pour la garantie de qualité qu'ils offrent aux consommateurs. Dans cette perspective, le ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique a décidé d'élaborer deux plaquettes d'information : - la première, destinée aux producteurs et aux distributeurs aura pour objectif de les aider à choisir, parmi la diversité des labels disponibles (publics ou privés, nationaux ou locaux) celui qui sera le plus en adéquation avec leurs activités et leurs objectifs de communication ; - la seconde, destinée aux consommateurs aura pour objectif de les accompagner, dans leurs actes d'achat, sur le contenu des principaux labels, leur périmètre, leur mode d'élaboration et de contrôle, etc. Ces deux plaquettes sont destinées à être diffusées sur l'ensemble du territoire national, via l'ensemble des acteurs concernés (fédérations professionnelles, associations de consommateurs, chambres de commerce et d'industrie, directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, etc.). Cette démarche de sensibilisation et d'information s'inscrit dans le cadre plus général des actions destinées à valoriser la « marque France » et à promouvoir, notamment à l'étranger, la qualité et la spécificité des produits et services français. Enfin l'article 73 de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation vient de compléter cet environnement en faveur de la reconnaissance des produits de qualité, en permettant aux artisans et aux industriels qui le souhaitent de protéger leur production et leurs savoir-faire locaux au moyen des indications géographiques. Mais ces outils ne peuvent être efficaces sur le long terme que si le rapport qualité/prix des produits français est excellent. La performance des modes d'organisation de la production et le développement d'une culture d'amélioration continue dans les entreprises contribuent à développer la qualité intrinsèque des produits industriels et des services associés tout en limitant les coûts. Les démarches qualité, qui peuvent être reconnues par des certifications ISO, sont des gages d'exigence et de performance. Elles contribuent à l'image de marque des entreprises qui savent les mettre en oeuvre avec efficacité et à la cohésion des équipes qui y participent. C'est pourquoi la promotion et la diffusion des démarches d'amélioration continue est une préoccupation forte du ministère de l'économie, de l'industrie et du

numérique qui a mené depuis 2009 diverses actions de sensibilisation et d'accompagnement auprès de plus de 2 500 PME. Le ministère apporte également son soutien à des opérations de promotion des démarches qualité telles que le prix décerné par l'association France qualité performance, lequel offre une reconnaissance aux entreprises qui ont mené des démarches exemplaires et en encourage d'autres à s'engager dans la même voie.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35690

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8606

Réponse publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2692